

Au Collège des Bourgmestre et Echevins



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 mars 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de plusieurs parcelles dans le Domaine Privé Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud :

- N° cadastral 660/5197, place voirie, au lieu-dit « Rue d'Audun », d'une contenance de 15a 80ca ;
- N° cadastral 660/5198, place, au lieu-dit « Rue d'Audun », d'une contenance de 06a 73ca ;
- N° cadastral 660/5196, place (occupée), partie bâtiment - poste électrique, au lieu-dit « Rue d'Audun », d'une contenance de 04a 50ca ;

Du Domaine Public de la Ville dans le Domaine Privé Communal. Cette intégration se fait dans le cadre du PAP « Rout Lëns », approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 29 juillet 2021 (référence 19040/59C).

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Lucien Malano
Ingénieur-Directeur